

POINT NÉGO

JOURNAL SYNDICAL POUR
LA NÉGOCIATION NATIONALE

Vol. 3, n° 6 | Juin 2020

LE GOUVERNEMENT LEGAULT PROFITE DE LA CRISE SANITAIRE POUR NÉGOCIER À RABAIS

UN BREF RAPPEL

Dans la dernière édition du Point négO, nous vous informions que la phase exploratoire de négociation entreprise le 24 mars avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) se poursuivait. Cette phase exploratoire, dont la mise en place avait reçu l'aval des présidences des organisations affiliées, a par la suite été prolongée par le Conseil de négociation (CN) qui s'est tenu les 5 et 7 mai derniers. La FAE manifestait alors sa détermination à obtenir de la partie patronale qu'elle apporte des solutions concrètes à des difficultés vécues par les enseignantes et enseignants et qu'elle pose des gestes significatifs afin de revaloriser la profession enseignante. Le 15 mai, cette phase exploratoire a pris fin en raison du refus du gouvernement du Québec de répondre favorablement aux propositions présentées verbalement par la FAE le 8 mai.

UN BREF RAPPEL (suite)

Ces propositions, qui s'appuyaient sur les demandes syndicales déposées le 29 octobre 2019, s'articulaient autour des éléments suivants :

- le salaire et le remaniement de l'échelle salariale;
- la tâche;
- les règles de formation de certains groupes d'élèves;
- les élèves à risque, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) ainsi que les élèves à besoins particuliers qui fréquentent les secteurs de la Formation professionnelle (FP) et de l'Éducation des adultes (EDA);
- certaines réalités propres aux enseignantes et enseignants des secteurs de la FP et de l'EDA;
- des enjeux de la réalité des milieux pluriethniques et défavorisés.

Ce n'est que le 20 mai dernier que les représentants patronaux ont réagi en présentant par écrit aux membres du comité de négociation de la FAE un projet patronal d'entente de principe dont le contenu a été durement jugé par les membres du Conseil fédératif de négociation (CFN) qui se réunissaient à nouveau le 22 mai dernier.

Jusqu'au 3 juin, les syndicats locaux présenteront le contenu de la proposition patronale à leurs instances locales. Le 4 juin, le CN de la FAE se réunira afin d'effectuer un retour sur les consultations locales qui se seront tenues sur le « projet d'entente de principe » déposé par le gouvernement du Québec. D'ailleurs, que cherche à faire le gouvernement en utilisant les termes « projet d'entente de principe » alors qu'il sait très bien que la FAE n'en a convenu d'aucunes? Cherche-t-il à créer de la confusion pour masquer le caractère inacceptable de ses offres?

Des offres patronales nettement insatisfaisantes

Rappelons que le gouvernement négocie simultanément avec 7 tables distinctes, qui représentent chacune une partie des 550 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic québécois. C'est à l'une de ces tables que la FAE négocie directement avec le SCT.

Malgré les prétentions du président du SCT, Christian Dubé, le gouvernement du Québec n'a pas véritablement amélioré ses propositions patronales présentées en décembre dernier. Nous vous présentons ici les grandes lignes de ce «projet d'entente de principe», en les comparant au dépôt patronal effectué en décembre 2019 et en vous soumettant quelques commentaires dans l'espace prévu à cet effet :

[POUR LE DOCUMENT COMPLET, CLIQUEZ ICI](#)

PROPOSITIONS PATRONALES
DES 15 ET 17 DÉCEMBRE 2019

PROJET PATRONAL D'ENTENTE
DE PRINCIPE DU 20 MAI 2020

COMMENTAIRES

Portée de l'entente

La partie patronale précise que les propositions présentées ne sont pas exhaustives et compte bonifier l'entente en fonction des résultats des différents forums de discussion prévus. Rappelons que les forums sont relatifs aux priorités du gouvernement quant à la santé globale des personnes salariées, à la réussite éducative, ainsi qu'à l'accessibilité aux soins de santé. (Les forums n'ont pas d'ailleurs eu lieu puisque l'ensemble des organisations syndicales a refusé de s'y présenter jugeant plutôt que les discussions sur les conditions de travail devaient avoir lieu aux tables de négociation.)

Le SCT précise que les sujets qui n'apparaissent pas dans la proposition sont reconduits selon les dispositions nationales de la convention collective 2015-2020.

Durée de la convention collective

5 ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025.

Réduction de 5 à 3 ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023.

Peu importe la durée du contrat de travail! Pour la FAE, la négociation doit permettre d'améliorer le quotidien des profs et de leurs élèves.

Augmentations salariales

2020-2021 : 1,75 % et un montant forfaitaire de 1004,47 \$ pour les personnes salariées qui se trouvent au maximum de l'échelle salariale et qui offrent une prestation de travail au 31 mars 2020

2021-2022 : 1,75 %
2022-2023 : 1,5 %
2023-2024 : 1 %
2024-2025 : 1 %

2020-2021 : 1,75 % ainsi qu'un montant forfaitaire de 1004,47 \$ pour les personnes salariées qui se trouvent au maximum de l'échelle salariale et qui offrent une prestation de travail au 31 mars 2020.

2021-2022 : 1,75 % ainsi qu'un montant forfaitaire de 602,68 \$ pour les profs ayant au moins une année de service.
2022-2023 : 1,5 %

Le montant forfaitaire de 1004,47 \$, comme celui de 602,68 \$, ne constituent pas du salaire au sens du RREGOP, ce qui signifie qu'il ne permettra pas de bonifier la retraite.

Les profs québécois seraient toujours parmi les moins bien payés au Canada et devraient aussi attendre le plus longtemps avant d'atteindre le maximum de l'échelle salariale puisque le gouvernement maintient les 17 échelons salariaux.

Primes

Prolongation jusqu'au 30 septembre 2020 des primes prenant fin au 30 mars 2020.

Étonnamment, alors qu'il fait une proposition aux profs, le SCT fait ici référence aux différentes primes octroyées à différents corps d'emploi du réseau de la santé. Ces primes ne sont donc pas applicables aux profs du réseau de l'éducation.

Régime de retraite

La partie patronale propose de revoir les dispositions pour le calcul de la rente de retraite afin de résoudre des problèmes d'équité entre les personnes participantes ayant différents cheminements de carrière. Aussi, la partie patronale souhaite moderniser le régime pour favoriser, entre autres, le maintien à l'emploi des personnes salariées expérimentées. Enfin, le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), qui connaît des difficultés, pourrait intégrer le RREGOP.

- Le SCT propose le statu quo en ce qui concerne les dispositions des conventions collectives visant les régimes de retraite.
- Le SCT propose la création d'un comité de travail interrondes afin de discuter de certains enjeux liés à la retraite.

Le SCT veut toujours discuter, dans le cadre d'un comité de travail interrondes, de la possibilité d'intégrer au régime de retraite financé par les profs, les directions d'établissement qui n'arrivent pas à financer correctement leur propre régime de retraite.

Droits parentaux

La partie patronale désire apporter des modifications pour obtenir une meilleure équité quant aux indemnités versées, puisque dans certains cas, selon elle, une personne pourrait obtenir un revenu supérieur que celui qu'elle aurait gagné si elle était restée au travail.

- Le SCT propose le statu quo en ce qui concerne les dispositions des conventions collectives visant les droits parentaux.
- Le SCT propose la création d'un comité de travail interrondes afin de discuter de certains enjeux liés aux droits parentaux.

La partie patronale n'a aucunement tenu compte de la proposition de la FAE qui permet de régler les difficultés liées à l'application de la convention collective pour les congés de maternité et parentaux s'étalant sur la période estivale.

Forum sur l'accessibilité des soins

Proposition dans le cadre du forum sur l'accessibilité des soins pour les préposés aux bénéficiaires (PAB) œuvrant dans les CHSLD, laquelle vise à :

- Bonifier de plus de 12 %, dont une prime permanente de 8 %, la rémunération des PAB en CHSLD qui œuvrent à temps complet;
- Instaurer une garantie d'heures au poste de 3 jours par semaine;
- Créer un titre d'emploi de PAB-chef d'équipe en CHSLD afin d'agir à titre d'accompagnateur auprès du personnel PAB.

Étrangement, alors qu'il fait une proposition aux profs, le SCT fait ici référence aux différentes primes octroyées à différents corps d'emploi du réseau de la santé. Ces primes ne sont donc pas applicables aux profs du réseau de l'éducation.

Proposition d'une bonification de la rémunération de plus de 4 % pour les auxiliaires aux services de santé et sociaux œuvrant au soutien à domicile.

Idem

Proposition visant la stabilisation des équipes en soins infirmiers et cardiorespiratoires afin :

- d'instaurer des mesures structurantes au moyen d'un budget de 33 M\$ récurrent;
- de déterminer un niveau d'ajout d'effectifs en soins infirmiers.

Idem

Proposition visant la stabilisation des équipes de la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux œuvrant auprès de la clientèle en centres jeunesse afin d'instaurer des mesures structurantes au moyen d'un budget de 5 M\$ récurrent.

Idem

Réussite éducative

La partie patronale précise que le leitmotiv de ce dépôt se trouve dans les services aux élèves. Ceux-ci seront basés sur l'évaluation des besoins et des capacités de chaque élève. La partie patronale considère que la réussite éducative est une responsabilité partagée entre tous, y compris les parents. L'organisation du travail doit donc se faire en conséquence, avec plus de souplesse, en particulier en ce qui concerne la tâche. Enfin, toujours selon eux, les négociations passées ne se sont jamais vraiment penchées en profondeur sur la tâche alors ils veulent apporter des changements importants au contrat de travail.

Le SCT propose les orientations suivantes :
Bonifier la rémunération pour l'enseignant en début de carrière en augmentant le salaire des 6 premiers échelons.

Alors qu'il avait promis de réduire le nombre d'échelons, le gouvernement propose maintenant d'augmenter légèrement le salaire des profs qui se retrouvent dans ces échelons. Il renie sa promesse de faire disparaître les 6 premiers échelons, et ce, en dépit de certaines déclarations publiques faites par le président du SCT, le 26 mai.

L'échelle salariale des profs du Québec continuerait d'être la plus désavantageuse au Canada

Actualiser les taux de suppléances en prévoyant d'y inclure les vacances et les congés fériés et réviser la durée des périodes de suppléances et des diviseurs.

Dans les faits, cette proposition patronale, si elle était acceptée telle que proposée, se traduirait dans plusieurs cas par une diminution salariale pour les enseignantes et enseignants suppléants.

Réussite éducative (suite)

La partie patronale précise que le leitmotiv de ce dépôt se trouve dans les services aux élèves. Ceux-ci seront basés sur l'évaluation des besoins et des capacités de chaque élève. La partie patronale considère que la réussite éducative est une responsabilité partagée entre tous, y compris les parents. L'organisation du travail doit donc se faire en conséquence, avec plus de souplesse, en particulier en ce qui concerne la tâche. Enfin, toujours selon eux, les négociations passées ne se sont jamais vraiment penchées en profondeur sur la tâche alors ils veulent apporter des changements importants au contrat de travail.

Instaurer une mesure permettant la progression de carrière en créant un statut d'enseignant « émérite » avec une bonification de la rémunération de l'ordre de 5 %.

La création de l'équivalent, à l'échelle de la province, de 400 postes d'enseignante ou enseignant « émérite » (à mettre en place en 2021-2022 et 2022-2023) permettrait seulement à certains profs, choisis par les directions d'établissement et les commissions scolaires, de toucher cette rémunération additionnelle. Dans les faits, c'est environ l'équivalent à temps complet de 150 profs sur les 45000 que compte la FAE qui pourraient bénéficier de cette nomination patronale et de la majoration salariale qui l'accompagne.

Ces profs privilégiés pourraient interférer dans la pratique de leurs collègues.

Réussite éducative (suite)

Les tâches que devraient accomplir ces quelques profs triés sur le volet seraient notamment les suivantes :

- Accompagner et soutenir des pairs au sein de leur école particulièrement ceux en début de carrière ou qui œuvrent dans des groupes plus complexes.
- Offrir un soutien aux profs et à la direction d'école et la mise en œuvre des plans d'intervention (PI).
- Contribuer à l'innovation pédagogique
- Réalisation de tout autre mandat confié par la direction.

Selon les informations dont nous disposons, ces profs toucheraient une majoration de salaire de 5 % cotisable pour les fins du régime (applicable à la portion du salaire qui correspond à la libération de la tâche).

Préciser dans l'entente que l'échelle de traitement des enseignants est basée sur une prestation de travail hebdomadaire moyenne de 40 heures.

Les profs sont payés pour 32 heures de travail par semaine, malgré les prétentions patronales.

Réussite éducative (suite)

Stabiliser les équipes-écoles en milieu défavorisé avec une bonification progressive de la rémunération de 5 % et de 7 % pour les enseignants œuvrant dans ces milieux après un certain nombre d'années consécutives.

La partie patronale s'appuie sur un mythe qui laisse croire que le « taux de roulement » est plus élevé dans les milieux défavorisés. Aucune donnée ne prouve cette affirmation. De plus, plusieurs des profs qui travaillent dans des écoles qui ne sont pas situées en milieu défavorisé doivent composer avec les effets de l'intégration massive et désordonnée en classe ordinaire de nombreux élèves en difficulté.

Dégager les enseignants du primaire et du préscolaire de la surveillance de certaines surveillances collectives.

La partie patronale doit apporter des précisions quant au pourcentage de surveillances collectives qui pourrait être attribué à un autre corps d'emploi.

Décloisonner la tâche des enseignants de manière à prévoir, d'une part, la tâche éducative et, d'autre part, les autres tâches professionnelles inhérentes à la fonction enseignante et permettre davantage d'annualisation.

La partie patronale n'a pas encore fait la présentation de ce à quoi ressemblerait le modèle proposé, pas plus que l'argumentaire quant aux « bienfaits » d'un tel remaniement de la tâche.

Réussite éducative (suite)

Pour les profs au secondaire, l'horaire actuel est maintenu en ajoutant toutefois une heure de plus pour la tâche éducative (pour de la récupération, de l'encadrement ou encore des activités étudiantes).

Actuellement, la convention permet d'ajouter des heures de tâche éducative en rémunérant le prof à 1/1000^e de son traitement. Le gouvernement nous offre maintenant de faire cette heure pour le même salaire!

La partie patronale souligne que des «adaptations» seraient nécessaires pour les secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et la formation professionnelle (FP).

Santé globale des personnes salariées

Le gouvernement souhaite mettre en place un forum afin de pouvoir étudier autrement cette question, et ce, avec les partenaires syndicaux (forum qui, comme mentionné plus haut, n'a pas eu lieu).

Le SCT souhaite octroyer un budget de 50 M\$ qu'il qualifie de substantiel pour soutenir le virage souhaité en matière de santé globale des personnes salariées.

Cet élément a été présenté par la partie patronale en phase exploratoire de négociation. C'est la première fois que le montant de 50 M\$ pour l'ensemble des réseaux est précisé. Ainsi, des sommes attribuables aux centres de services scolaire (CSS) seraient attribuées pour mener des projets pilotes en lien avec des problématiques liées à la santé globale et à l'assurance invalidité. Pour la FAE, cela représente 793 000 \$ par année sur deux ans donc un peu moins de 1,6 M\$ sur ces 50 M\$ pour la mise en place de projets à convenir.

Organisation du travail

Le SCT souhaite octroyer un budget de 93 M\$ pour répondre aux enjeux d'organisation de travail soulevés dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Actuellement, la convention permet d'ajouter des heures de tâche éducative en rémunérant le prof à 1/1000^e de son traitement. Le gouvernement nous offre maintenant de faire cette heure pour le même salaire !

Faire le choix d'améliorer le quotidien des profs et de leurs élèves

Comme vous le constatez, les propositions faites par le gouvernement du Québec **sont clairement insatisfaisantes**. Alors que la profession enseignante souffre de la pénurie de personnel, de la désertion professionnelle, des effets de la détresse psychologique, des départs hâtifs à la retraite et d'un taux d'absentéisme élevé, le projet patronal d'entente de principe, s'il était accepté, contribuerait à aggraver lourdement une situation déjà intenable. De plus, la pandémie de la COVID-19, qui se fait sentir partout dans la société québécoise, affecte aussi les écoles publiques, celles et ceux qui y travaillent ainsi que les élèves jeunes et adultes qui les fréquentent. Les difficultés vécues par les profs et leurs élèves au quotidien ne sont pas disparues avec la réouverture de certaines écoles pas plus qu'elles ne le seront lors de la rentrée 2020-2021. **Malheureusement, le gouvernement de François Legault a fait le choix de profiter de la crise sanitaire qui sévit partout au Québec pour arracher un règlement à rabais.** La FAE et ses affiliés entendent poursuivre la négociation avec détermination, dans le but d'obtenir des améliorations concrètes au quotidien des profs et de leurs élèves.



Vous voulez dénoncer ces offres patronales ? Écrivez au président du SCT à l'adresse suivante :

cabinet@sct.gouv.qc.ca

Comptez sur nous pour vous tenir informés des prochains développements et, d'ici là, prenez soin de vous !

Nouslesprofs.quebec

 /lafae.qc.ca

 @la.fae

 @la_FAE

